



Extrait du registre des délibérations et des  
décisions administratives du Maire

**CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du lundi 13 juin 2022*

ISERE

38360 NOYAREY

**DELIBERATION N°2022-033**



L'an 2022, le 13 juin, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 08 juin 2022, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

**PRESENTS :**

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Marie-José GROS COISSY, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

**ABSENTS AYANT**

**DONNE POUVOIR :**

Gérard FEY à Nelly JANIN QUERCIA, Stéphane COUDERT à Sandrine CURTET, Sophie CUTAJAR à Didier PERRIN, Annie PONTHEUX à Nathalie GOIX.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 19

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine CURTET a été désignée comme secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/03/2022**

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28/03/2022. Il est approuvé à la majorité (17 voix pour ; 1 voix contre : Bénédicte GUILLAUMIN ; 1 abstention : Aldo CARBONARI).

**DELIBERATION N°2022-033 : Décision modificative n°2 au budget communal : ouverture de crédits**

Nathalie GOIX, Rapporteuse

**RAPPELLE** que le chapitre 042 en section de fonctionnement doit être équilibré par rapport au chapitre 040 en section d'investissement ;

**INDIQUE** que ces chapitres correspondent aux amortissements de la commune qu'il convient d'équilibrer en recettes et en dépenses : or le chapitre 042 prévoyait 35 700,00 € au budget primitif 2022, et le chapitre 040 prévoyait 14 700,00 € au BP 2022, soit une différence de 21 000€ ;

**EXPOSE** qu'une ligne d'un article (R 28046) a été omise lors du vote du budget 2022 correspondant aux amortissements des attributions de compensation d'investissement, telle que :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 28046 : Attrib. de compensation d'inv.		21 000,00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>21 000,00 €</b>

Soit un total au chapitre tel que :

Etape budgétaire : Budget Primitif

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
2802/040	Frais documents d'urbanisme	Invest.	R				2 679,04 €	2 700,00 €	2 700,00 €
28041582/040	GFP : Bâtiments et installation	Invest.	R				433,00 €	500,00 €	500,00 €
2804412/040	Public : Bâtiments et instal.	Invest.	R				0,00 €	400,00 €	400,00 €
28051/040	Concessions et droits similaires	Invest.	R				3 248,34 €	3 300,00 €	3 300,00 €
28138/040	Amort. autres constructions	Invest.	R				0,00 €	7 600,00 €	7 600,00 €
28188/040	Autres immos corporelles	Invest.	R				0,00 €	200,00 €	200,00 €

Etape budgétaire : Décision modificative N° 2

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
28046/040	Attrib. de compensation d'inv.	Invest.	R				19 121,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €

\*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

### Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
<b>Dépenses</b>			
<b>Recettes</b>	25 481,38 €	35 700,00 €	35 700,00 €
<b>Différence (D-R)</b>			

**PROPOSE** par conséquence les ouvertures de crédits indiquées ci-dessus

Après en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**DONNE SON ACCORD** pour les ouvertures de crédits indiquées ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 16

Abstentions : 3: Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Bénédicte GUILLAUMIN.

Affiché le : 16/06/2022

Reçu en préfecture le : 16/06/2022

Exécutoire le : 16/06/2022

Pour extrait conforme au registre des  
Délibérations et des décisions administratives  
Noyarey, le 15/06/2022

Le Maire,  
Nelly JANIN QUERCIA

